

Le JUGENDAMT une institution nationale-socialiste * opérant dans l'ensemble des juridictions européennes note explicative aux institutions internationales et juristes européens

note
Armellin **



ORGANISATION POLITIQUE

Freie Träger der Jugendhilfe

Des associations reconnues d'utilité publique dites 'libres' mais financées par l'Etat, dont les comptes échappent au contrôle démocratique

Six associations majeures (e.V.) au statut spécial (non-démocratique) pour décider de la politique fédérale :

Spitzenverbände der Jugendhilfe
Diakonie e.V. / Caritas e.V. / Rotes Kreuz e.V.
ArbeiterWohlfahrt e.V. / Wohlfahrtsstelle der Juden in Deutschland e.V.-
Paritätischer Wohlfahrtsverband e.V.

Une nébuleuse infinie d'associations sans but lucratif (Verein e.V. = hors contrôle démocratique), financées sur fonds publics
Anerkannte Träger der Jugendhilfe

Une nébuleuse d'experts socialisateurs (dipl.-soz.) organisés en e.V. (ex.GWGMunich)

Une nébuleuse de familles d'accueil organisées en e.V., aussi recrutées par petites annonces

En concurrence sur la ressource "enfant"
(financement au prorata des enfants)
Budget national entre 20 et 30 mrdrs €

Öffentlicher Träger der Jugendhilfe (littéralement organisme public de l'aide à la jeunesse) Nom générique : **JUGENDAMT**

Entité communale **autonome**, hors contrôle parlementaire (Art. 28.2 GG)
Auto-contrôlée par un conseil de surveillance, die 'Kommunalaufsicht'
Dernier Ministère de tutelle connu : Ministère de l'intérieur (Police)

Personnes nommées pour leur fidélité
2/5 des voix

Landrat / Oberbürgermeister
Conseiller cantonal / maire

Direction politique
JUGENDHILFEAUSSCHUSS
Décisions non publiques

Direction administrative
JUGENDAMT

interdit l'accès aux informations
s'auto-protège par le "Datenschutz"

INSTITUTION MULTIFONCTIONNELLE

Les fédérations nationales de ces deux entités sont organisées en **une association AGJ de type e.V.** et décident, hors parlement, avec le Gouvernement Dissimulée sous la forme d'une ONG allemande, la 'National Coalition e.V.', elle était en charge du rapport Angelilli au Parlement européen

Appartient souvent aux conseils d'administration des "Freie Träger" ou sont leurs employés et consultants ou sont leurs membres (échange d'infos)

- Elus locaux
- Juge (des mineurs)
- Police
- Corps enseignant
- Pédiatres /médecine scolaire
- Avocats (Verfahrenspfleger)
- Psychologues, Pseudo-Experts
- Sages-femmes, puéricultrice

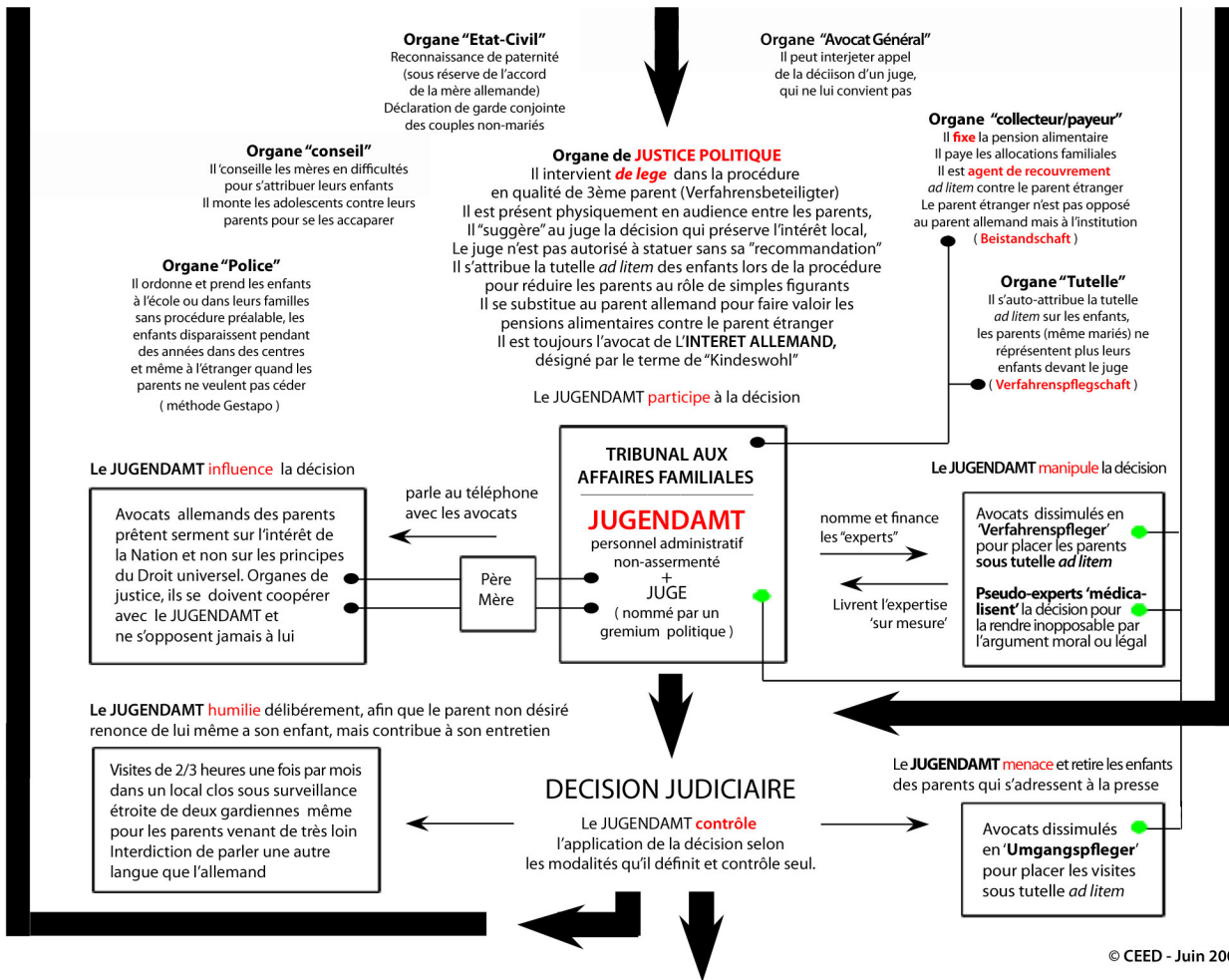
Caisse d'assurances maladie, de chômage, Etat Civil, etc...

collecte les informations, les consigne secrètement, en interdit l'accès aux parents

Le JUGENDAMT est l'**organe coordinateur**
Il applique les décisions politiques en collaboration avec les juristes, les pseudo-experts, les 'freie Träger' locaux

Finance, coordonne et planifie l'utilisation de la RESSOURCE 'enfant'

Les "freie Träger" sont les **organes exécutants**
Ils organisent les visites que les parents doivent payer :
Ils retiennent aussi 180.000 enfants comme de vrais "prisonniers", parfois à l'étranger pour maximiser les profits (France, Espagne, Italie, Pologne, Sibérie, ...) et perçoivent à ce titre **4000 - 7000 € / mois / enfant**.
Véritables instituts de négoce et de germanisation d'enfants, certaines de ces "associations" ont été financées par des fonds européens (Daphnée)



© CEED - Juin 2009

Exécution directe dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (règlements 2201/2002 - 4/2009)
Les magistratures européennes appliquent **les décisions politiques** illégales du JUGENDAMT dans leur propre juridiction

** Note Armellin du nom d'une ancienne fonctionnaire de la task force italienne mal conseillée

* L'institution politique JUGENDAMT organisée sous le IIIème Reich agit dans les structures et selon les principes de ses pères fondateurs, les nationaux-socialistes.